

Validé par le Comité directeur du 27 juin 2008

BUREAU FEDERAL

mardi 20 mai 2008

au siège de la FFR

PRESENTS :

MM. : Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Christian DULLIN, Guy MOLVEAU, Daniel FALQUE, Michel PALMIE, Bernard GODET, Jean-Louis BARTHES, Jean-Claude SKRELA, Olivier KERAUDREN, Paul DE KEERLE, Gurvan KERVADEC

ABSENTS EXCUSES :

Wanda NOURY, Claude DOURTHE, Jo MASO, Serge BLANCO,

ASSISTE A LA REUNION :

Guillemette ROLLAND (COF Consulting)



Le Président LAPASSET ouvre la séance à 18H10.

I – COMMUNICATION DU PRESIDENT :

- 1) ARGENTINE : La LNR a répondu le 16 mai 2008 à la Fédération Argentine de rugby afin d'évoquer les conditions de mise à disposition des joueurs argentins internationaux pour le match que doit jouer l'Argentine contre l'Afrique du Sud début Août 2008.
La LNR a donné son accord pour accepter cette demande à condition que le match se joue le 9 août 2008, après la période de reprise des matches amicaux fixée au 8 août 2008.

2) HONG KONG :

Le conseil de l'IRB se réunira à Hong Kong le 8 juillet 2008. Deux points importants seront notamment à l'ordre du jour : les coupes du monde 2015 et 2019 ainsi que la règle 9.

3) DOSSIER MAURO BERGAMASCO :

Le 22 février 2008 après la rencontre opposant l'Italie au Pays de Galles, le joueur, à la suite d'une citation, a été suspendu 13 semaines par le Comité des 6 nations.

Le 18 avril 2008 le joueur ayant interjeté l'appel, voit la sanction portée à 17 semaines par le Comité d'appel des 6 nations.

Le 29 avril 2008 la Commission de discipline de la LNR décide de prononcer l'extension de la suspension de 17 semaines aux compétitions nationales

Cette décision est aujourd'hui contestée par le Stade Français et Mauro BERGAMASCO devant la conférence des conciliateurs.

Le 7 mai 2008 le conciliateur propose de ramener la suspension à 13 matches. Les parties disposent d'un mois pour se prononcer.

4) SPORTING CLUB ALBIGEOIS :

La SASP SC Albigeois a été convoquée devant le conseil de la DNACG le 24 avril 2008 avec notamment pour objet l'examen des informations budgétaires données par le club, l'étude de la situation comptable du club et le budget actualisé, la vérification de la reconstitution effective de la situation nette et la constitution effective du fonds de réserve.

Après examen du dossier, le Conseil supérieur de la DNACG décide de prononcer la rétrogradation du club en division inférieure à l'issue de la saison 2007/2008 par rapport à la division pour laquelle il sera sportivement qualifié pour la saison 2008/2009.

Le club a la possibilité de faire appel.

Le Bureau fédéral prend acte de cette décision.

II – ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Le Bureau fédéral valide une première ébauche de la convocation et de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale qui se tiendra à Vannes (56) le 12 juillet 2008.

Par ailleurs, le Bureau fédéral décide de convoquer un Comité directeur le 12 juillet 2008 à 12h00 immédiatement après la tenue de la 118^{ème} Assemblée Générale.

III – HERITAGE DE LA COUPE DU MONDE 2007 :

- M. Olivier SIVIEUDE renonce à intervenir dans les opérations de liquidation du GIP en raison de ses fonctions professionnelles au Ministère des Finances.
- Le club des villes se réunira le 3 juin 2008 au siège de la FFR à 10h00 dans le cadre du dossier d'après Coupe du Monde.

- Le Bureau évoque ensuite plusieurs axes de réflexion concernant l'utilisation du résultat de la Coupe du Monde.

1) L'AIDE A L'EMPLOI :

Ce point constitue un axe directeur du développement des comités. Aujourd'hui, il est recensé un déficit de 48 postes de cadres techniques territoriaux.

Un appel à candidature pourra être fait sur le site internet de la FFR. La grille de répartition territoriale des emplois aidés par la FFR sera présentée pour la réunion du Comité directeur du 29 mai 2008. Les conventions seront signées au mois de juin et validées par le Comité directeur du 27 juin 2008.

2) INVESTISSEMENT DES COMITES :

Sept comités territoriaux n'ont pas de siège ou en possède un très mal adapté. Le Bureau Fédéral prévoit d'attribuer une aide maximale de 150.000 € par comité déposant un dossier d'investissement.

De plus, 10 comités ayant des projets précis de développement seront subventionnés à hauteur maximale de 50.000 € chacun.

Il sera retenu dans ce cadre une règle appliquant des critères proches de ceux utilisés par le CNDS (Conseil National pour le Développement du Sport).

3) DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES :

- Une aide sera consentie aux comités territoriaux à hauteur globale de 600.000 € pour aider à la prise en charge de dépenses inhérentes à la Coupe du Monde.

- Les comités départementaux recevront chacun une aide de 2.000€ afin d'engager un équipement informatique facilitant leur communication avec la FFR.

- Les clubs recevront une aide représentant globalement 5,1 M €. Cette aide sera répartie en fonction du nombre d'équipes qu'ils possèdent ; Il s'agit là d'une aide à la formation et au développement.

- Enfin, 400 € par éducateur formé seront affectés pour prendre la prise en charge des frais de formation de 1.000 éducateurs nouveaux cette saison.

4) GRANDS BLESSES :

Les rentes versées par la FFR seront exceptionnellement majorées cette année.

5) LNR :

La Ligue Nationale de Rugby recevra une somme de 4 M € prévue dans les accords conclus avant la Coupe du Monde entre la FFR et la LNR.

6) RECONVERSION :

Il faut associer les joueurs à la répartition des résultats de la Coupe du Monde, cela dans le cadre de leur reconversion pilotée par diverses structures, par exemple l'Agence XV et le centre de documentation.

- 7) Après paiement de l'impôt sur le résultat de l'année, deux axes seront à étudier :
- o l'achat d'un nouveau siège de la FFR avec une enveloppe de 4,3 M € réservée à cette opération.
 - o la création d'un fonds d'investissement de l'ordre de 5 M € pour la réalisation en financement croisé avec les collectivités de terrains de rugby synthétiques. (environ 50)

IV – BUDGET PREVISIONNEL :

René HOURQUET fait une première présentation du budget pour la saison 2008/2009. Ce budget qui laisse apparaître un résultat positif sera présenté pour être adopté lors du Comité directeur du 29 mai 2008.

Par ailleurs, le Bureau fédéral décide de proposer à l'Assemblée Générale de Vannes que les montants nécessaires aux actions sécuritaires soient prélevés sur le fonds dédié assurances.

V – AFFAIRES GENERALES:

1) PRIX DU BENEVOLAT :

La FFR présentera les candidatures de Pierre ALBALADEJO, Marc GOSSE et Michel CRAUSTE.

2) CADRE TECHNIQUE :

Le Secrétaire Général de la Fédération Française de Rugby vient d'être saisi par le Comité Territorial des Pays de la Loire au sujet du comportement de M. Pierric MOISON, cadre technique national.

Le Président du Comité, M. Jacques TROGER signale que l'attitude de son CTR ne correspond pas à l'engagement qu'il est en droit d'attendre de la part de ce technicien.

Monsieur MOISON n'a, pas non plus, lorsqu'il était CTR de Bretagne, donné satisfaction dans le cadre de la mission qui était la sienne.

Compte tenu de toutes ces informations, le Bureau fédéral décide de remettre M. Pierric MOISON à disposition de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

3) SNUC :

Le 3 juin 2008 le Stade Nantais Université Club n'existera plus. Un nouveau Club sera créé sous le nom de Stade Nantais et qui souhaite conserver tous les droits acquis par le SNUC.

Sous réserve de l'avis de la CCCF, ce nouveau club sera invité en Fédérale 2. Il devra rapidement présenter un budget précis.

4) INDEMNITES DE FORMATION :

Les indemnités de formation dues pour des joueurs étrangers seront versées soit à la FIRA-AER pour les joueurs qui en dépendent soit à l'IRB pour toutes les autres et pour transmission à l'association régionale.

La séance est levée à 21h30
